

RÈGLEMENT FOOTBALL FÉMININ

DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SAISON 2020 - 2021



District de Football
des Pyrénées-Atlantiques

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| Préambule | 4 |
| I- Les catégories féminines | 4 |
| II- Règlement des réunions sportives U6-U10 F..... | 4 |
| Article 1 – Les plateaux U6-U10 F | 4 |
| Article 2 – Le nombre de joueuses..... | 5 |
| Article 3 – Les sous et sur classement..... | 5 |
| Article 4 – Le terrain | 5 |
| Article 5 – Les buts | 6 |
| Article 6 – Le ballon | 6 |
| Article 7 – Temps de jeu..... | 6 |
| Article 8 – L'équipement..... | 6 |
| Article 9 – Le jeu..... | 6 |
| III- Règlement des compétitions féminines jeunes | 7 |
| Article 11 – Les championnats féminins jeunes..... | 7 |
| Article 12 – Le format | 7 |
| Article 13 – Les sous et sur classement..... | 7 |
| Article 14 – Les mutations..... | 7 |
| Article 15 – Le nombre de joueuses..... | 8 |
| Article 16 – Les équipements | 8 |
| Article 17 – Les terrains | 8 |
| Article 18 – Les buts..... | 8 |
| Article 19 – Les ballons | 8 |
| Article 20 – La durée du match..... | 8 |
| Article 21 – Les accessions niveau District | 9 |
| Article 22 – Les accessions niveau Ligue | 9 |
| IV- Règlement des compétitions féminines séniors..... | 9 |



RÈGLEMENT FOOTBALL FÉMININ 2020 – 2021

| | |
|--|----|
| Article 23 – Les championnats féminins séniors | 9 |
| Article 24 – Le format | 9 |
| Article 25 – Le sur classement | 9 |
| Article 26 – Les mutations..... | 9 |
| Article 27 – Le nombre de joueuses..... | 9 |
| Article 28 – Les équipements | 10 |
| Article 29 – Les terrains | 10 |
| Article 30 – Les buts..... | 10 |
| Article 31 – Les ballons | 11 |
| Article 32 – La durée des matchs..... | 11 |
| Article 33 – Les remplacements..... | 11 |
| Article 34 – Les accessions niveau District | 11 |
| Article 35 – Les accessions niveau Ligue | 11 |



Préambule

Le présent règlement à vocation :

- A compléter les Règlements Généraux du District de Football des Pyrénées-Atlantiques.
- A régir l'ensemble du football féminin sur le territoire des Pyrénées-Atlantiques et des Landes.

Les cas non prévus par les présentes dispositions seront traités conformément aux règlements généraux de la FFF ou par les statuts et règlements de la Ligue de Football de la Nouvelle-Aquitaine et à défaut par les Comités de Direction et les commissions compétentes.

I- Les catégories féminines

Les différentes catégories féminines participant aux compétitions féminines du District de Football des Pyrénées-Atlantiques et du District des Landes, sont les suivantes :

| Catégories | Effectifs | Session phase 1 | Session phase 2 | Session phase 3 |
|------------|-----------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Seniors F | Foot à 11 | | | |
| Seniors F | Foot à 8 | | | |
| | | | | |
| 14-U17 F | Foot à 8 | | | |
| 14-U17 F | Foot à 5 | | | |
| | | | | |
| 11-U13 F | Foot à 8 | | | |
| 11-U13 F | Foot à 5 | | | |
| | | | | |
| 8-U10 F | Foot à 5 | | | |
| | | | | |
| 6-U7 F | Foot à 4 | | | |

II- Règlement des réunions sportives U6-U10 F

Article 1 – Les plateaux U6-U10 F

Avant toute chose il convient de rappeler que toute forme de compétition est interdite.

Les matchs pour les catégories féminines de U6 à U10 prennent la forme de plateaux.



Un plateau est une réunion sportive organisée par secteur réunissant les U6-U7 et les U8-U10, séparément, afin d'y faire des matchs à courte durée ne faisant pas l'objet de classement final.

Les règles de cette pratique sont adaptées à l'âge des enfants, permettant d'être avant tout un **jeu ludique** et **éducatif**. Cet esprit doit être préservé par les éducateurs et dirigeants. L'objectif de cette pratique est de permettre aux jeunes joueurs de s'exprimer le plus possible dans un climat de **confiance** avant de développer leur envie de jouer au football ainsi que leur qualité technique, tactique, physique et mentale.

Article 2 – Le nombre de joueuses

Le nombre de joueuses pour les U6-U7 F est de 4. Mais pas de nombre minimal imposé : adaptation selon les effectifs.

Le nombre de joueuses pour les U8-U10 F est de 5. Le nombre minimal est de 4 joueuses par équipe.

Il est préconisé de ne venir qu'avec un seul remplaçant pour le foot à 4 et deux pour le foot à 5 afin de faire jouer tous les enfants au maximum. La mixité est acceptée.

Les joueuses doivent être licenciées.

Article 3 – Les sous et sur classement

Les sous et sur classement ne sont exceptionnellement pas autorisés pour la saison 2020-2021.

Article 4 – Le terrain

Les terrains des catégories U6-U10 découlent d'une subdivision d'un terrain de football adulte. De cette manière 4 à 6 petits terrains peuvent être tracés sur un même terrain.

La dimension du terrain pour les U6-U7 F est de **25/30m x 15/20m**.

La zone du gardien de but est à 8m.

Le coup de pied de réparation se trouve à 6m.

La dimension du terrain pour les U8-U10 F est de **30m/40m x 20m/35m**.

La zone du gardien de but est à 8m.

Le coup de pied de réparation se trouve à 6m.

Les dimensions sont explicitées dans le [Règlement des Terrains et des Installations Sportives](#) du District.



Article 5 – Les buts

La taille des buts pour les U6-U7 F et les U8-U10 F est de **4m x 1,5m**.

Article 6 – Le ballon

Le ballon utilisé lors des matchs de U6-U7 F et U8-U10 F est de **taille 3**.

Article 7 – Temps de jeu

Le temps de jeu comprend les rencontres et les ateliers.

La durée maximale pour les U6-U7 F est de **40 minutes**, dont maximum 30 minutes de rencontres.

La durée maximale pour les U8-U10 F est de **50 minutes**, dont maximum 40 minutes de rencontres.

Article 8 – L'équipement

Les joueuses portent de préférence des chaussures à crampons moulés.

Les chaussures de tennis et de basket sont tolérées.

Le port de protège tibias est **obligatoire**.

Article 9 – Le jeu

Les **tacles** sont interdits en U6-U7 F. Ils sont autorisés en U8-U10 F.

Il n'y a pas de **hors-jeu** de U6 à U10 F.

Interdiction de marquer directement à l'**engagement**. Les joueurs adverses doivent se trouver à une distance de 4m.

Les **touches** sont réalisées au pied soit par une passe, soit en conduite de balle. Les joueurs adverses doivent se trouver à 2m de celui qui effectue la touche.

Les **coup-francs** sont uniquement directs.

Lors d'un **coup de pied de réparation**, les autres joueurs que le tireur sont mis à distance 4m.

Lors d'un **coup de pied de but**, le ballon doit être arrêté dans un endroit libre dans la surface des 8m.

Lors d'un **coup de pied de coin**, les adversaires doivent se trouver à 4m du tireur.



La **relance du gardien** de but s'effectue uniquement à la main ou au pied sur ballon posé au sol, avec une distance de protection de 8m.

Les **remplacements** sont libres.

Article 10 – L'arbitrage

L'arbitrage est effectué à l'extérieur du terrain par un jeune ou un adulte.

III- Règlement des compétitions féminines jeunes

Article 11 – Les championnats féminins jeunes

Le District de Football des Pyrénées-Atlantiques et le District de Football des Landes organisent les championnats suivants :

- U14-U17 F foot à 8 ;
- U14-U17 F foot à 5 ;
- U11-U13 F foot à 8 ;
- U11-U13 F foot à 5.

Article 12 – Le format

Le format des compétitions féminines jeunes sous forme de brassage pour la première phase, puis de championnat pour la seconde.

Article 13 – Les sous et sur classement

Les sous et sur classement ne sont exceptionnellement pas autorisés pour la saison 2020-2021.

Article 14 – Les mutations

Le nombre de joueuses titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à 4 pour le foot à 8 dont 2 maximums ayant changé de club hors période normale, et ce à partir de la catégorie U12.



Article 15 – Le nombre de joueuses

Le nombre de joueuses est de 5 pour le foot à 5 en U14-U17 F et U11-13 F. Le nombre minimal de joueuse est de 4. Il peut y avoir maximum 1 remplaçante.

Le nombre de joueuses est de 8 pour le foot à 8 en U14-U17F et U11-U13F. Il peut y avoir maximum 4 remplaçantes.

Les joueuses doivent être licenciées.

Article 16 – Les équipements

Le port de protège-tibias est obligatoire. Les bijoux sont interdits.

Article 17 – Les terrains

Les terrains de foot à 8 pour les U11-U13 F et U14-U17 F, correspondent à un demi-terrain de foot à 11, soit :

- Longueur : 50 à 75 mètres.
- Largeur : 45 à 55 mètres.

Article 18 – Les buts

La dimension des buts pour les jeunes féminines en foot à 5 est de 4m x 1,5m.
La dimension des buts pour les jeunes féminines en foot à 8 est de 6m x 2,10m.

Article 19 – Les ballons

Les ballons utilisés pour la catégorie U11-U13 F sont de taille 4.
Les ballons utilisés pour la catégorie U14-U17 F sont de taille 5.

Article 20 – La durée du match

La durée du match pour la catégorie U11-U13 F est de deux mi-temps de 30 minutes.
La durée du match pour la catégorie U14-U17 F est de deux mi-temps de 35 minutes.



Article 21 – Les accessions niveau District

Article 22 – Les accessions niveau Ligue

IV- Règlement des compétitions féminines séniors

Article 23 – Les championnats féminins séniors

Le District de Football des Pyrénées-Atlantiques et le District de Football des Landes organisent, un championnat féminin sénior de foot à 8 et un championnat féminin sénior de foot à 11.

Article 24 – Le format

Les championnats féminins séniors de foot à 8 et de foot à 11 se déroule sur une phase unique sous le format de championnat avec des matchs aller/retour.

Article 25 – Le sur classement

Les joueuses U16 féminines, sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la FFF, peuvent évoluer en compétitions Seniors féminines. Après avis du Comité de Direction de la Ligue, une seule joueuse U16 féminine inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe sénior féminine de son club.

Mais cette disposition ne concerne pas les joueuses U16 féminine évoluant en Pôle espoir ou Section Sportive Elite.

Les joueuses U17 féminines quant à elles, peuvent évoluer dans la limite de 2 joueuses inscrites sur la feuille de match dans une équipe sénior féminine de leur club.

Article 26 – Les mutations

Le nombre de joueuses titulaires d'une licence mutation pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à 6 pour le foot à 11 et limité à 4 pour le foot à 8 dont 2 maximums ayant changé de club hors période normale, et ce à partir de la catégorie U12.

Article 27 – Le nombre de joueuses

Le nombre de joueuses inscrites sur la feuille de match est de :

- 14 pour les rencontres de foot à 11 ;



- 12 pour les rencontres de foot à 8.

Minimum 8 joueuses pour débiter le match en foot à 11.

Minimum 7 joueuses pour débiter le match en foot à 8.

Les joueuses doivent être licenciées.

Le nombre de dirigeants sur le banc de touche est de 4 maximum inscrit sur la feuille de match.

Article 28 – Les équipements

Le port de protège-tibias est obligatoire. Les bijoux sont interdits.

Article 29 – Les terrains

Pour le foot à 11, le terrain doit mesurer en longueur entre 90 et 120 mètres, et en largeur entre 45 et 90 mètres. Sachant que les lignes de touches doivent être plus longues que les lignes de but.

Pour toutes informations complémentaires, se référer à [la loi 1 des lois du jeu](#).

Pour le foot à 8, le terrain correspond à un demi-terrain de foot à 11.

Le terrain doit avoir les dimensions suivantes :

- Longueur : 60 à 70 mètres, largeur : 45 à 55 mètres ;
- Les dimensions des buts sont de 6 x 2,10 mètres. Ils doivent être fixés au sol, sur la ligne de touche du terrain à onze de préférence ;
- Deux lignes sont tracées perpendiculairement à la ligne de but, à 10 m de chaque montant du but. Ces lignes avancent sur le terrain sur une distance de 13 m et sont réunies par une ligne tracée parallèlement à la ligne de but. L'espace délimité par ces lignes et la ligne de but est appelé surface de réparation ;
- Le point de réparation (pénalty) est placé à 9 mètres de la ligne du but.

Article 30 – Les buts

La dimension des buts pour les séniors féminines en foot à 8 sont 6m x 2,10m.

La dimension des buts pour les séniors féminines en foot à 11 sont 7,32m x 2,44m.



Article 31 – Les ballons

Le ballon utilisé pour les championnats féminins séniors de foot à 8 et à 11 est de **taille 5**.

Article 32 – La durée des matchs

Une rencontre se déroule en deux périodes de :

- Seniors F à 11 : 2 X 45 minutes ;
- Seniors F à 8 : 2 X 35 minutes.

Article 33 – Les remplacements

Les joueuses remplacées peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçante et à ce titre, revenir sur le terrain. Cette faculté est accordée sans restriction dans toutes les catégories pour les compétitions du District.

Pour le foot à 11, la règle des remplaçantes/remplacées s'applique à 3 joueuses (14 joueuses inscrites sur la feuille de match).

Pour le foot à 8, la règle des remplaçantes/remplacées s'applique à 4 joueuses (12 joueuses inscrites sur la feuille de match).

Article 34 – Les accessions niveau District

Article 35 – Les accessions niveau Ligue

Le présent règlement s'applique sous réserve des modifications issues de décisions ultérieurs émanant des différents organes du District, de la Ligue et de la Fédération.

Le Secrétaire Général

Le Président

